

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n°2019-04 en date du 11 septembre 2019, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais. Le PLUi a pour caractéristique de définir la politique d'aménagement du territoire à l'échelle des dix prochaines années.

Date de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera

**DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019 à 9h00
AU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 à 17h00**

pendant une durée de 35 jours consécutifs.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Jean-Yves LUCAS, retraité de la défense nationale, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers, par décision E19000114/86 en date du 26 juin 2019.

Modalités d'organisation de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des collectivités suivantes :

➤ Le dossier « papier » complet

• au siège de l'enquête : Communauté de Communes du Thouarsais, Hôtel des communes, 4 rue de la Trémoille à Thouars.

➤ Le dossier « papier » à l'exception d'une partie des annexes qui sera dématérialisée :

• à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire 5, rue Anne Desrays à Thouars, à la mairie de Brion-Près-Thouet : 4 place de la Mairie, à la mairie de Coulonges-Thouarsais : 23 rue Principale, à la mairie de Glénay : 2 rue du Moulin, à la mairie de Loretz-d'Argenton : 57 place Charles de Gaulle - Argenton-l'Église, à la mairie de Louzy : 6 rue de la Mairie, à la mairie de Luché-Thouarsais : 17 rue des Rosiers La Bourrellière, à la mairie de Luzay : 2 place de la Mairie, à la mairie de Marnes : 13 Grand'Rue, à la mairie de Pas-de-Jeu : 49 rue du 8 mai, à la mairie de Pierrefitte : 1 rue de l'église, à la mairie de Plaine-et-Vallées : 3 place René Cassin - Oiron, à la mairie de Saint-Cyr-La-Lande : 1 rue de la Gatterrie, à la mairie de Saint-Généroux : 2 rue de Thiors, à la mairie de Saint-Jacques-de-Thouars : 18 rue Baillargeau, à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars : Rue Charles Ragot, à la mairie de Saint-Léger-de-Montbrun : 32 rue de la Mairie, à la mairie de Saint-Martin-de-Mâcon : 20 rue Charles Léopold Aubert, à la mairie de Saint-Martin-de-Sanzay : 24 place Jean-Louis Noël, à la mairie de Saint-Varent : 3 place de l'hôtel de ville, à la mairie de Sainte-Gemme : 2 rue de la Mairie, à la mairie de Sainte-Verge : 2 rue de la Mairie, à la mairie de Thouars : 14 place Saint Laon, à la mairie de Tourtenay : 1 rue de la Judrie, à la mairie de Val-En-Vignes : 10 rue du Moulin à Cersay

➤ Le dossier dématérialisé :

• dans les 10 communes déléguées n'étant pas le siège de la commune nouvelle (Bouillé-Loretz, Brie, Saint-Jouin-de-Marnes, Taizé-Maulais, Mauzé-Thouarsais, Missé, Sainte-Radegonde, Bouillé-Saint-Paul, Massais, Saint-Pierre-A-Champ).

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais :

<https://www.thouars-communaute.fr>

Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Thouars 4 rue de la Trémoille à Thouars pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Les observations du public pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet à la Communauté de Communes du Thouarsais (Hôtel des communes et pôle Aménagement Durable du Territoire) et dans les 24 mairies disposant d'un dossier « papier ».
- Être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Communauté de Communes du Thouarsais, Hôtel des communes 4 rue de la Trémoille 79100 THOUARS, lesquelles seront annexées au registre se trouvant au siège de l'enquête publique.
- Être envoyées par voie électronique à l'adresse réservée à cet usage : enquete-publique-plui@thouars-communaute.fr

Les remarques, observations, demandes devront être consignées entre le mardi 1^{er} octobre 2019 à 9h00 et le lundi 4 novembre 2019 à 17h00.

Toutes les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie dématérialisée et lors des permanences du commissaire enquêteur seront mises en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Communication du dossier d'enquête et demande d'informations

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. **Toute information pourra être demandée auprès du pôle Aménagement Durable du Territoire au 05-49-66-68-68.**

Permanences :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, heures et lieux suivants :

- ✓ **Le mardi 1^{er} octobre de 9h00 à 12h00 à la Communauté de Communes du Thouarsais (Hôtel des communes)**
- ✓ **Le mardi 1^{er} octobre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-Généroux**
- ✓ **Le jeudi 3 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Loretz-d'Argenton (Argenton-l'Église)**
- ✓ **Le jeudi 3 octobre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Tourtenay**
- ✓ **Le mercredi 9 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Coulonges-Thouarsais**
- ✓ **Le mercredi 9 octobre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Plaine-Ét-Vallées (Oiron)**
- ✓ **Le mardi 15 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Val-En-Vignes (Cersay)**
- ✓ **Le samedi 19 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Martin-de-Sanzay**
- ✓ **Le lundi 21 octobre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Louzy**
- ✓ **Le mercredi 30 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Varent**
- ✓ **Le lundi 4 novembre de 14h00 à 17h00 à la Communauté de Communes du Thouarsais (Hôtel des communes).**

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre du PLUi et intégrée dans les dossiers soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est également intégré au dossier.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront tenues à disposition du public un mois après la clôture de l'enquête publique dans les 24 mairies du territoire, à la Communauté de Communes du Thouarsais (Hôtel des communes et pôle Aménagement Durable du Territoire) et sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais pendant un an.

Suite de l'enquête publique

Après l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations enregistrées lors de l'enquête publique, du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais (EPCI compétent en matière de planification).

